

# COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie – 4 rue des Écoles

Téléphone 03 84 30 10 87 - mail : [mairiestgermain70@orange.fr](mailto:mairiestgermain70@orange.fr)

Ouverture au public : lundi de 10h à 12h, mercredi et jeudi de 16h à 18h, samedi de 9h à 11h.  
Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Mardi et vendredi de 8h à 12h. Samedi matin de 9h à 11h.

Site internet : [www.saintgermain70.fr](http://www.saintgermain70.fr)

## BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MARS 2024

Étaient présents à 19h00 : Maryline **Caravati-Bresson**, maire, Arnaud **Jurettigh**, Olivia **Beluche**, Dominique **Letellier**, Caroline **Triquenot**, adjoints. Lucie **Roch**, Annabel **Dudoret**, Olivier **Gavoille**, Freddy **Staepli**, Philippe **Didier**, Denis **Guilbert**, conseillers. Adeline **Durpoix**, Hélène **François**, absente excusée a donné pouvoir à O. Beluche.

### Liste des délibérations examinées au conseil du lundi 25 mars 2024

- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2024
- Révision du contrat de façonnage : affouage 2024 – Approuvée
- Correction de l'état d'assiette, intégration de la parcelle 30 – Approuvée
- Validation du règlement 2024 et tarifs de pêche à l'étang des Monts-Reveaux – Approuvée
- Changement de siège social de la Mairie de Saint-Germain – Approuvée
- Changement de siège social du SIVU des 4 Moulins – Approuvée
- Validation du tableau des effectifs au 19/02/2024 – Approuvée
- Recrutement d'un emploi saisonnier du 03/06 au 31/08/2024 – Approuvée
- Reconduction de la campagne cartes avantages jeunes – Approuvée
- Convention 30 millions d'amis - stérilisation des chats – Approuvée
- Encaissement d'un chèque de ristourne Groupama extincteurs – Approuvée

## VIE QUOTIDIENNE

### RECENSEMENT DE LA POPULATION

Les opérations de recensement de la population qui se sont déroulées du 18 janvier au 17 février sont maintenant clôturées. Au regard des premières estimations, la population de notre commune progresse : nous devrions franchir le seuil de 1 400 habitants. Cette évaluation sera confirmée en décembre.

Monsieur le superviseur de l'INSEE a noté le bon déroulement des opérations, l'investissement de nos trois agents et d'Olivia Beluche coordinatrice pour la commune. Nous les remercions pour leur action.

### BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte le **mardi de 16 h à 18 h**. Ouverture le **samedi matin de 9 h à 11 h**. Toutefois, elle sera **fermée** du **14 avril** au **29 avril** inclus. (vacances de printemps).

### EMPLOI SAISONNIER ÉTÉ 2024

Comme chaque année, pour faire face à un accroissement d'activité pour l'**entretien des espaces verts et de la voirie**, le Conseil décide de recruter **un(e) agent technique** pour la période de **début juin à fin août**. Cet emploi est ouvert à toute personne possédant le **permis de conduire B**. Le poste nécessite une bonne polyvalence et une adaptation rapide aux divers travaux proposés. Les candidatures ( CV + lettre de

motivation) sont à adresser à la mairie **jusqu'au 15 mai**.

## **INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE DES ENFANTS NÉS EN 2021 (modifications)**

À compter de cette année 2024, le siège social du SIVU des 4 Moulins se trouvant à la mairie de La Nouvelle les Lure, les inscriptions des enfants en âge d'être scolarisés devront y être réalisées.

En dehors de ce changement la procédure reste la même :

1. se rendre à la mairie de La Nouvelle les Lure avec un justificatif de domicile et le livret de famille.

Monsieur le Président du SIVU délivrera alors un certificat d'inscription.

2. se présenter ensuite au pôle éducatif avec : le certificat d'inscription, le carnet de santé de l'enfant et 2 photos d'identité au nom de l'enfant.

Les inscriptions peuvent se faire au pôle tous les jeudis de **8 h 30 à 11 h 30** et de **13 h 30 à 16 h 30**.

En cas d'impossibilité contacter le 03 84 30 04 29 afin de convenir d'un rendez-vous.

## **RÈGLEMENT DE PÊCHE 2023 ÉTANG DES MONTS-REVEAUX**

Le règlement de pêche 2024 à l'étang des Monts-Reveaux est défini comme suit :

L'ouverture de la pêche aura lieu le **samedi 13 avril** pour la carpe, tanche et friture ; et à partir du **samedi 11 mai** pour les carnassiers. Possibilité de pêcher **tous les jours de la semaine jusqu'au 28 octobre**.

La vente des **cartes annuelles** débute le **3 avril** au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture. Se munir d'une photo d'identité.

Les **cartes journalières** seront en vente à la mairie et à la station **MERIONS** à compter du **13 avril**.

Possibilité d'acheter **une carte annuelle adulte comprenant 4 pêches de nuit** de juin à septembre. (1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de juin à septembre).

L'**enduro carpe** de la Commune devrait avoir lieu du **13 au 15 septembre**.

Durant cette période la pêche sera exclusivement réservée à cet événement.

### **TARIFS DES CARTES**

**Carte journalière** : à partir de 12 ans **7 euros** ; carte journalière berge de l'étang : **30 euros**

**Carte annuelle** : personne -16 ans ou à mobilité réduite habitant de St-Germain : **21 euros** et **31 euros** pour une personne extérieure à la commune ;

**Carte annuelle adulte** : habitant de St-Germain : **42 euros** ; personne extérieure au village : **62 euros** ;

**Carte annuelle adulte + pêches de nuit** : habitant du village : **66 euros** et **86 euros** pour les extérieurs ;

**Carte vacances** : **30 euros** en vente à la mairie à partir du 22 juin (validité du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août)

**Gratuité** : 1 ligne flottante pour les enfants de moins de 12 ans, accompagnés d'un porteur de carte.

Lors de la vente d'une carte chaque pêcheur se verra remettre le règlement de pêche auquel il sera tenu de se conformer.

## **MARCHE GOURMANDE DES SAINT-PATOC'H' DIMANCHE 5 MAI**

Les Saint-Patoch' du Foyer rural organisent **dimanche 5 mai** leur première marche gourmande. Un parcours d'une douzaine de kilomètres est proposé. Le parcours sera ponctué de cinq étapes gourmandes. Le départ aura lieu devant le foyer à partir de 10 h 30 et jusqu'à 12 h.

Tarifs : **25 euros** par adulte (repas et boissons comprises). Enfants de moins de 12 ans : **15 euros**.

Inscription obligatoire accompagnée du règlement avant le 29 avril, à déposer dans la boîte aux lettres du Foyer rural. Réservation possible au 06 82 43 16 11

## **29 EME BROCANTE DIMANCHE 26 MAI 2024 autour du Foyer Rural**

Les Saint-Patoch' du Foyer rural organisent leur traditionnelle brocante dimanche 26 mai. Renseignements et réservation au 06 61 98 93 94 ou [foyer-ruralstgermain@orange.fr](mailto:foyer-ruralstgermain@orange.fr)

*La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 29 avril 2024 à 19h00. Imprimé par nos soins.*